ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 19 / 12 / 2025 à 10:10

Date de publication : lundi 29 septembre 2025 à 03:20

Type : Constitution SASU

Localisation : 01 - Ain

Support de parution : LyonCapitale.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19.09.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : ACTIPRO TP ; Siège : 145 chemin de la Garenne, 01480 BEAUREGARD ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : Paysagiste, élagage et entretien d'espaces verts ; Terrassement ; VRD (voiries et réseaux divers) ; Travaux de création de chaussées en enrobés ; Aménagements extérieurs et paysagers ; Installation de cuves de récupération d'eau et systèmes d'arrosage automatique ; Transport et évacuation des matériaux issus des chantiers réalisés par la société ; Réalisation de sols en béton désactivé et béton décoratif ; Réalisation de murs de soutènement en béton armé ou en enrochement, avec fondations et dispositifs de drainage associés ; Pose d'échelles sécurisées avec garde-corps ; Réalisation de bassins de rétention, de régulation et d'infiltration des eaux pluviales, ainsi que la fourniture, la pose et la soudure de bassins en membrane géosynthétique ; Réalisation et installation de fontaines, ouvrages décoratifs d'eau et réseaux d'adduction d'eau ; Réalisation de tranchées et pose de réseaux divers (eau potable avec branchements, assainissement, pluvial, arrosage, électricité, télécom, gaz), hors raccordements de gaz ; Réalisation et installation de piscines, traditionnelles

maçonnées ou préfabriquées, ainsi

que leurs équipements, systèmes de filtration, étanchéité, y compris la pose et le soudage de membranes armées, et aménagements attenants ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Bryce BRETO**N** demeurant 145 chemin de la Garenne, 01480 BEAUREGARD ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerceou RCS dont dépend la SAS. POUR AVIS, Le Président

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/08f39467-15dc-444a-8d4e-f22eb1dbe4db-form-instance